

Département de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 23 mars 2023

Date de convocation : 17 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mars à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Président, hormis pour la délibération n°02 sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN – Vice-Présidente.

Présents : Christophe HOGARD - Bénédicte GARDIN - Jean-Louis LAUNAY - Magali LOISEAU - Odile PINEAU - Sabine LOIZEAU - Jean-Michel LUMEAU - Christelle BOURMAULT - Florence DE CHABOT - Marie-Annick MENANTEAU - Marie-Françoise RAUTURIER - Marie-Thérèse ABINAL - Christophe VILLENEUVE - Valérie VERDON - Laydie PASQUIER - Françoise PINEAU - Alexandra BEAUNE

Excusés/Pouvoirs :

Angélique RICHARD donne pouvoir à Odile PINEAU
Alain CHENOIR donne pouvoir à Florence DE CHABOT
Amélie PASQUIER donne pouvoir à Laydie PASQUIER
Franck GAUTHIER - Marie VILLENEUVE - Elodie BRANGER

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 17 à la délibération 01 – 16 à la délibération 02 – 17 à partir de la délibération 3

Nombre d'administrateurs votants : 20 à la délibération 01 – 19 à la délibération 02 – 20 à partir de la délibération 3

Secrétaire de séance : Marie-Annick MENANTEAU

• **08 – MAISON DES ADOLESCENTS – AVENANT N°2 A LA CONVENTION DU GIP** – Rapporteur : Bénédicte GARDIN

La Maison Départementale des Adolescents (MDA) de la Vendée a été créée par le Centre Hospitalier spécialisé Georges Mazurelle en 2007, dans le cadre de la promotion des réseaux de santé, en partant du constat que beaucoup d'adolescents ne relevaient pas de la psychiatrie mais de l'éducatif et de la prévention. Elle s'est administrativement transformée en 2014 en Groupement d'Intérêt Public (GIP) auquel adhère le CIAS.

La MDA a pour objectif d'être « lieu unique d'accueil, d'écoute, d'orientation, d'information, d'éducation à la santé et de prévention pour les jeunes vendéens de 11 à 21 ans, leurs parents et les professionnels œuvrant en lien avec les adolescents » en :

- facilitant l'accès au soin : orienter les adolescents vers un médecin, un psychologue, un spécialiste, prendre le temps d'être à l'écoute de leur demande.
 - étant un lieu ressource, facilement repérable par les adolescents, les parents et les professeurs.
- Libre, gratuit et anonyme.



Département de la Vendée

Il convient d'approuver un avenant à la convention constitutive du groupement d'intérêt public pour apporter les modifications suivantes :

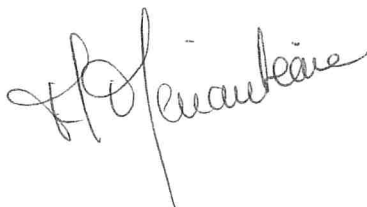
- Articles 1, 6.1 et annexe : prise en compte d'un nouveau membre, la Communauté de communes du Pays de Pouzauges
- Préambule et article 3 : abaissement de l'âge des enfants suivis à 11 ans correspondant à l'entrée au collège (au lieu de 12)
- Article 5 : prorogation de la durée du GIP jusqu'au 31 décembre 2024
- Article 6-2 et 6-4 : précision de terminologie (représentant au lieu de membre)
- Annexe 1 : mise à jour des membres du GIP et de leur participation financière

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de bien vouloir :

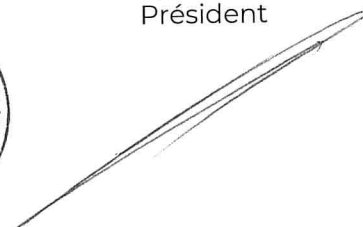
- approuver l'avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Maison départementale des Adolescents,
- l'autoriser, ou la Vice-présidente déléguée, à signer tout document à intervenir.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Marie-Annick MENANTEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Publié électroniquement le : 29 MARS 2023
Transmis en Préfecture le : 29 MARS 2023

